

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA22 170203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en ajoutant le point suivant :

40.18 Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'interdire le remplacement des habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires. Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'élaborer un projet de règlement visant à interdire le remplacement des habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA22 170204

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022, à 19 heures ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 20 juin 2022 à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> ● Saison estivale ● Consultation publique sur la planification stratégique ● Semaine des arts NDG ● Présence de L'Orchestre symphonique de Montréal ● Mois de la rentrée scolaire ● Journée des élections générales provinciales - 3 octobre ● Journée mondiale de prévention du suicide - 10 septembre ● Roch Hachana 2022 - 25 au 27 septembre ● Migration du Service 311 ● 20.12 - allocation à la Maison des jeunes de la Côte-des-Neiges ● Projet de piste cyclable - rues Labarre et Sorel ● Voie réservée sur le chemin Queen Mary ● Hippodrome – appel à projets exclusif aux OSBL à venir ● Inauguration du chalet au parc Saidye-Bronfman ● Triangle / Journée nationale des aînés - 1er octobre
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> ● Rentrée scolaire ● Saison estivale ● Semaine des arts NDG ● Tournoi de baseball ● Roch Hachana 2022 ● Semaine de l'égalité des sexes ● Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre ● Projet du planchodrome - étude à venir ● 20.12 - allocation à la Maison des jeunes de la Côte-des-Neiges ● Terrain de pratique de basketball au parc Gilbert-Layton ● 20.07 - renouvellement du bail pour le Centre Westhaven ● Anniversaire du Centre Westhaven - août ● Participation électorale - amélioration de la participation citoyenne ● Politique d'habitation - Commission métropolitaine de Montréal



Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> ● Saison estivale ● Élections générales provinciales ● Roch Hachana 2022 ● Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre ● Triangle - événement - 1er octobre ● Inauguration du chalet au parc Saidye-Bronfman ● Parc de la Savane - nouvelle installation ● Aréna Bill-Durnan - installation à venir ● Nouveau nom du parc Somerled pour le parc Warren-Allmand ● Voie réservée aux autobus sur Queen-Mary à l'ouest de Décarie
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> ● Décès de John Richardson, premier directeur de sports et loisirs de l'arrondissement ● Journée de l'indépendance du Mexique - 16 septembre ● Jardins communautaires à NDG ● 30.03 - allocation pour l'étude de mobilité sur la rue Terrebonne ● 20.05 - contrat de rénovation la piscine du Centre communautaire Notre-Dame-des-Grâce ● Nouvelles installations dans les parcs ● Roch Hachana 2022
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> ● Saison estivale ● Semaine des arts NDG ● 65.01- motion pour préserver et protéger les terres fédérales - secteur Dorval ● Sécurité publique - en étude ● Entente Glenmount - informations à venir ● Roch Hachana 2022 ● Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> ● Rentrée scolaire ● Journée internationale de l'alphabétisation 2022 ● Migration du service 311 ● 20.09 - allocation pour des frais d'étude visant la construction d'un bâtiment social ● Piétonnisation de la rue Lacombe ● Société de développement commercial - SDC Notre-Dame-de-Grâce ● Peinture murale sur Les Habitations de Côte-des-Neiges ● Navratri 2022 ● Roch Hachana 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Questions en présentiel

Nom	Sujet de la question
En présentiel	
● Emmanuel Regha	Basketball
● Barbara Vininsky	Voie réservée aux autobus sur le chemin Queen-Mary
● Alexander Montagano	Gestion de l'arrondissement et dépôt d'un document
● Frederic Yale-Leduc	REM - Station Canora



• Marisa Massotti	Voie réservée aux autobus sur le chemin Queen-Mary
• Patricia Ann Armand	Falaise Saint-Jacques
• Samuel Rosenberg	Criminalité
• Benjamin Selinger	Bien-être en arrondissement
• Sandra Sally Climan	Voie réservée aux autobus sur le chemin Queen-Mary
	personne ayant quitté la séance

RÉSOLUTION CA22 170205

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Nom	Sujet de la question
En présentiel	
• Sharon Sweeney	Terrain de basketball
• Robert Michael Edgar	Répression sur le droit de liberté - SPVM
• Michael Shafter	Hippodrome
• Mathieu Rinaldi	Entente Glenmount

Questions écrites

Zach	Chase	Augmentation des loyers commerciaux - Placements Sergakis inc.
Zohra	Mimouni	Gestion du son des différentes sirènes publiques
Pierre	Longtin	Entretien des plate-bandes et saillies dans le district du Triangle
Nigel	Spencer	Marquage des passages piétons
Josée	de Billy	Travaux aux abords de l'Oratoire St-Joseph
Norman	Sabin	Visibilité des automobilistes à l'intersection Terrebonne/Bessborough
Diane	Chambers	Fosses d'arbres
Philippe	Lebel	Réseau cyclable dans Côte des neiges



Isabelle	Mailloux	Entente Glenmount
George	Christianis	Itinérance au parc Martin-Luther-King
Francine	Gauather	Gratuité du transport en commun pour les personnes de 65 ans et plus
Evan	Thompson	Planchodrome au parc Benny
Suzanne	Armstrong	Aire d'exercice canin au parc MacDonald
Nick	Moutzouris	RCA08 17155 Règlement sur la propreté
Frédérique	Laniel Legare	Entente Glenmount
Adam	Wertheimer	Voie réservée sur le chemin Queen-Mary
Alexandria	Mullins-Grant	Voitures électriques et aménagement d'entrée de stationnement
Liqun	Shen	Entente Glenmount
Iulia	Pans	Entente Glenmount
Francois	Schumayer	Entente Glenmount
Betty	Crisante	Aire d'exercice canin au parc MacDonald (question posée en personne)
		: question non entendue par le conseil d'arrondissement - 4e question et suivante sur un même sujet

RÉSOLUTION CA22 170206

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Sonny Moroz

De prolonger de 10 minutes la période de questions écrites du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Richard	Provost	Entente Glenmount
Chantal	Grenier	Logement abandonné
André	Clouâtre	Entente Glenmount
Vincent	Pelletier	Problèmes récurrents de refoulement d'égouts dans le secteur Glenmount
		: question non entendue par le conseil d'arrondissement - 4e question et suivante sur un même sujet



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

Madame la mairesse suspend la séance pour une pause de 10 minutes

RÉSOLUTION CA22 170207

PROLONGATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT - 7762763 CANADA INC.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une prolongation à la firme 7762763 Canada Inc, le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

D'autoriser une dépense à cette fin de 320 147,89 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 22-19122;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1227413001

RÉSOLUTION CA22 170208

PROLONGATION DE CONTRAT - ÉLAGAGE ET RABATTAGE D'ARBRES - ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une prolongation à Arboriculture de Beauce inc. du contrat pour des travaux d'élagage systématique et rabattage d'arbres publics sous le réseau de distribution d'Hydro-Québec pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;



D'autoriser une dépense à cette fin de 360 037,32 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (plus bas soumissionnaire) - Appel d'offres public 22-19118;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1229477001

RÉSOLUTION CA22 170209

CONTRAT - CAN-AQUA INTERNATIONAL LTÉE - FOURNITURE DE FONTAINES D'EAU

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'octroyer un contrat à CAN-AQUA International Ltée., pour la fourniture de 11 fontaines d'eau liées au projet « De l'eau dans ta gourde », aux prix et conditions de sa soumission. - Soumission 22-19336;

D'autoriser une dépense à cette fin de 91 247,49 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 18 249,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense totale de 109 496,99 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1226801001

RÉSOLUTION CA22 170210

CONTRAT - LOCATION GUAY (9154-6937 QUÉBEC INC) - RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias



D'accorder à Location Guay (9154-6937 Québec inc.), le seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont pour une période de deux ans avec l'option de prolongation supplémentaire de 1 an, et pour une somme maximale de 529 275,92 \$, incluant les taxes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19398 Lot #1;

D'autoriser une dépense à cette fin de 529 275,92 \$, incluant les taxes (1 seul soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1229341002

RÉSOLUTION CA22 170211

CONTRAT - AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES S.E.N.C. - CENTRE COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à Affleck de la Riva Architectes S.E.N.C., le contrat de services professionnels pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique, dans le cadre du projet de mise aux normes de la piscine du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission;

D'autoriser une dépense à cette fin de 89 680,50 \$, incluant toutes les taxes applicables;

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 452,08 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 452,08 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 116 584,65 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1224921003



RÉSOLUTION CA22 170212

CONVENTION DE SERVICES - LOISIRS SPORTIFS CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - GESTION DU CENTRE SPORTIF DE LA CONFÉDÉRATION

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accepter l'offre de services de Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la gestion du centre sportif de la Confédération;

D'autoriser la signature d'une convention de services pour une dépense maximale de 34 875,00 \$ (toutes taxes incluses si applicables) d'une durée de seize (16) mois se terminant le 31 décembre 2023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1229669001

RÉSOLUTION CA22 170213

BAIL - 8084491 CANADA INC. - 7405-7411, AVENUE HARLEY

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 8084491 Canada inc., des locaux situés au 7405-7411, avenue Harley, d'une superficie de 598,30 m², à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une période de dix (10) ans, à compter du 1er juin 2022, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale est de 1 610 454,83 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1226025003

RÉSOLUTION CA22 170214

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ AVEC CONVENTION - NOTRE-DAME-DES-ARTS



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 6 700 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Notre-Dame-des-Arts pour la réalisation du projet MTL VS Racisme, qui aura lieu le samedi 10 septembre 2022 au parc Notre-Dame-de-Grâce;

D'autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1228942005

RÉSOLUTION CA22 170215

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - FONDATION DES PETITS ROIS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 25 922,97 \$, à la Fondation « Les petits rois », laquelle correspond au montant déboursé pour acquitter les frais d'étude de la demande de permis 300 2798135 visant le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1216290041

RÉSOLUTION CA22 170216

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 10 ORGANISMES

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 8 750 \$;



Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association des philippins de Montréal et Banlieus (FAMAS) Inc 4708 Av. Van Horne, Montréal, Québec, H3W 1H7 Romeo Remegio, président NEQ: 1147663737	Les fonds serviront à financer une activité Zumba pour les résidents de l'arrondissement.	TOTAL: 300 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Sonny Moroz: 100 \$
Association des locataires de l'habitation Monkland 5959, Monkland, Montréal, Québec Dora Tyson, présidente NEQ: 1142498204	Les fonds serviront à financer des activités sociales, soirées et célébration afin de venir en aide aux gens qui vivent dans la solitude à cause de la pandémie.	TOTAL: 1 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$ Peter McQueen: 1 000 \$
Forum Socio-culturel du Bangladesh au Canada 4762, rue Bouchette, Montréal, Québec, H3W 1C5 Suhl Miah, président NEQ: 3363858732	Les fonds serviront à venir financer le festival de la communauté Bangladesh afin de réunir les gens de l'arrondissement pour venir célébrer la culture et le patrimoine du Bangladesh	TOTAL: 1 000 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$ Stephanie Valenzuela: 250 \$ Sonny Moroz: 250 \$
Cornucopia Association of Canada 2326, rue Lise, Lasalle, Montréal, Québec, H8N 1M5 Karl Wilson, président NEQ: 1144604973	Les fonds serviront à financer le 42e Gala - Banquet Scholarship Présentation. Cette activité vient en aide aux étudiants qui ne peuvent continuer leurs études à cause de leur situation financière	TOTAL: 450 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 150 \$ Stephanie Valenzuela: 150 \$ Sonny Moroz: 150 \$
Westhaven-Elmhurst Community Recreation Association 7405, avenue Harley, Montreal, Quebec, H4B 1L5 Jessica Di Bartolo Rouillier, directrice NEQ: 1143202613	Les fonds serviront à financer le 50e anniversaire de Westhaven à NDG. Cette activité est pour les résidents de l'arrondissement et les gens qui fréquentent le Centre Communautaire. Explication des activités, des programmes et promouvoir le réseautage communautaire	TOTAL: 1 000 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 650 \$ Despina Sourias: 350 \$
Conseil Communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. 5964, Notre-Dame-de-Grâce #206, Montréal, Québec, H4A 2N1 Michelle Caron-Pawlowsky, Coordonnatrice NEQ: 1142718700	Les fonds serviront à financer l'activité 'Free Art Therapy for NDG residents' organisée par l'organisme. Cette activité vient en aide aux résidents avec un revenu faible afin de soutenir la communauté.	TOTAL: 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$ Peter McQueen: 250 \$
Jamaica Association of Montreal inc. 4065, rue Jean-Talon Mark Henry, président NEQ: 1141772351	Les fonds serviront à financer l'activité offerte aux résidents pour le Jamaica Day 2022. Cette activité offre aux résidents des danses culturelles, de la musique, nourriture, etc.	TOTAL: 1 000 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 300 \$ Stephanie Valenzuela: 350 \$ Sonny Moroz: 350 \$



<p>Association of Filipino Parents in Quebec 4375, Decourtrai, #305, Montréal, Québec, H3S 1B8</p> <p>Thelma Castro, Adviser NEQ: 1174035445</p> <p>Filipino-Canadian chess & social club 3555, rue Lagacé, Dorval, Québec, H9S 2M2</p> <p>Manuel Lagasca NEQ: 3366981093</p>	<p>Les fonds serviront à financer une activité pour les gens présentant des problèmes de santé mentale pour leur venir en aide. Des sessions d'informations et de travail sur la santé mentale seront fournis aux résidents de l'arrondissement.</p> <p>Les fonds viendront financer le tournoi d'échecs pour les membres et les résidents. Cet événement vient montrer les techniques et les pratiques de l'échec.</p> <p>Les fonds serviront à financer le 40e anniversaire de l'Indépendance de l'Antigua et Barbuda association de Montréal. Lors de cette activité il y aura des prix à gagner pour les participants.</p>	<p>TOTAL: 600 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Stephanie Valenzuela: 200 \$ Sonny Moroz: 200 \$</p> <p>TOTAL: 1 500 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$ Stephanie Valenzuela: 500 \$ Sonny Moroz: 500 \$</p> <p>TOTAL: 900 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 300 \$ Stephanie Valenzuela: 300 \$ Sonny Moroz: 300 \$</p>
<p>L'association Antigua et Barbuda de Montréal inc. 183, Snowdon, Montréal, Québec, H3X 3T4</p> <p>Erene Anthony, présidente NEQ: 1144441269</p>		

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1227616008

RÉSOLUTION CA22 170217

ORDONNANCES GRAFFITI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - PRÉVENTION CDN-NDG

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Peter McQueen

D'édicter les deux ordonnances OCA22 17045 et OCA22-17046, en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création de deux murales :

- 1- Façade nord de l'aréna Doug-Harvey à NDG
- 2- Façade Sud et Est de l'aréna Bill-Durnan à CDN;

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ (10 000 \$ par projet), incluant toutes les taxes si applicables, à Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation des murales et approuver une convention de contribution financière à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.11 1229153001

RÉSOLUTION CA22 170218

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - MAISON DE JEUNES DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Despina Sourias

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 48 996 \$, toutes taxes comprises si applicables, à Maison de jeunes de la Côte-des-Neiges Inc. pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, édition 2021-2022 (période de transition 2022);

D'approuver la signature de la convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1228159009

RÉSOLUTION CA22 170219

OFFRE DE SERVICE - DIRECTION DES SPORTS DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS - GESTION DU SPORT RÉGIONAL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1224670003

RÉSOLUTION CA22 170220

OFFRE DU CONSEIL MUNICIPAL - FOURNITURE DU SERVICE 311

Il est proposé par Magda Popeanu



appuyé par Despina Sourias

D'accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre du conseil de la Ville relative à la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1226792001

RÉSOLUTION CA22 170221

AUTORISATION DE DÉPENSE - LES SERVICES EXP INC. - ÉTUDE DE MOBILITÉ RUE DE TERREBONNE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser une dépense de 165 440,41 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils Les Services EXP inc. pour une étude de mobilité sur la rue de Terrebonne, avec l'objectif d'inclure un aménagement cyclable protégé, dans le cadre de l'entente CDN-NDG-19-AOP-TP-002

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1226880006

RÉSOLUTION CA22 170222

RÈGLEMENT - DOMMAGES DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter le règlement pour la somme de 47 500 \$ en capital et intérêts au stade préliminaire, avant l'institution de procédures, pour les dommages subis dans les locaux de la Mairie à la suite d'un bris de conduite survenu le 2 octobre 2020. Imputation : arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1226684008

RÉSOLUTION CA22 170223

QUITTANCE - REMBOURSEMENT - 4775, AVENUE ROSLYN



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le projet de quittance ci-joint et le remboursement à monsieur Panagiotis de la somme de 50 000,00 \$ ayant fait l'objet d'une garantie monétaire dans le cadre de son projet de remplacement compris dans la décision de la démolition CA18 170301, ainsi que dans les plans soumis au permis 3000748974-18, pour la propriété sise au 4775, avenue Roslyn;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement, pour un montant de 50 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1226290040

RÉSOLUTION CA22 170224

ORDONNANCE - RUE DE LABARRE - SENS UNIQUE ET AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'édicter l'ordonnance OCA22 17047 relative à la mise à sens unique vers le sud de la rue Labarre, entre la rue de Sorel et la rue de la Savane, et l'implantation d'un aménagement cyclable.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1228236002

RÉSOLUTION CA22 170225

ORDONNANCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser l'occupation du domaine public en respectant les directives de la Direction régionale de la santé publique ainsi que selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié aux tableaux intitulés :

- « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022 »



- « Liste des événements publics à ratifier pour le conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022 »

jointes au sommaire décisionnel et édictés les ordonnances OCA22 17048, OCA22 17049 et OCA22 17050 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1229501010

RÉSOLUTION CA22 170226

ORDONNANCE - CESSION MOBILIER URBAIN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'édicter l'ordonnance OCA22 17051 afin de modifier le maximum de contribution pouvant être accordé à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges pour l'exercice financier 2022, conformément à l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial* (RCA 17 17285);

De céder le mobilier urbain de la Placette Pharmaprix (Queen-Mary/CDN) à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges (SDC CDN) à titre gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1229223012

RÉSOLUTION CA22 17 0227

ORDONNANCES - PROLONGER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser l'occupation du domaine public comme rue piétonne et place publique la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud située entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André jusqu'au 11 octobre 2022;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance OCA22 17052 jointe à la présente permettant la fermeture de la bretelle du Chemin de la Côte-des-Neiges direction sud entre Queen-Mary et la rue du Frère-André, telle que montrée sur le plan en pièce jointe, du 6 juin au 11 octobre 2022 et autoriser l'occupation du domaine public pour l'installation de cafés-terrasses du 6 avril au 31 octobre 2022.;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA22 17053 jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons



alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de l'ordonnance du 6 avril au 31 octobre 2022, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance OCA22 17054 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 6 juin au 31 octobre 2022 à certaines conditions.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1229223011

RÉSOLUTION CA22 170228

DÉROGATION MINEURE - 2104, AVENUE PRUD'HOMME

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 13 juillet 2022, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié dans les journaux le 22 juillet 2022 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur d'une construction hors toit abritant le prolongement de logements d'un bâtiment situé au 2104, avenue Prud'homme, tel que présenté aux plans d'architecture ci-joints préparés par Victor Simion, et estampillés par la Division de l'urbanisme le 25 juillet 2022, afin de permettre une construction hors toit qui excède de 1,73 mètre la hauteur maximale prescrite du bâtiment et ce, malgré l'article 22 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce*, qui limite la hauteur permise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1226290056

RÉSOLUTION CA22 170229

DÉROGATION MINEURE - 5111, CHEMIN QUEEN-MARY

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 17 août 2022, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);



ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié sur le web de l'arrondissement le 19 août 2022 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5111, chemin Queen Mary, tel que présenté au plan P-1 préparé par Barin Architecture et Design et Vert Cube Architectes Paysager, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 15 août 2022, afin de permettre l'aménagement d'une armoire à déchets dans la cour adjacente à l'avenue Dornal à une distance de 2.2 m de la voie publique, et ce, malgré l'article 338 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui prescrit une distance minimale de 5 mètres;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Que soit réalisé l'aménagement paysager, dans un délai de 18 mois suivant la présente autorisation, conformément aux plans P-1 et P-2 préparés par Barin Architecture et Design et Vert Cube Architectes Paysager, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1226290020

RÉSOLUTION CA22 170230

DÉROGATION MINEURE - 5170 ET 5180, RUE MACKENZIE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 17 août 2022, la demande en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande a été publié sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce le 19 août afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'accorder une dérogation mineure pour les bâtiments résidentiels à construire sur les lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec (adresses projetées : 5170 et 5180, rue Mackenzie), tel que présenté aux plans projet d'implantation préparés par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, en date du 21 février 2022 et portant les numéros de minutes 4573 et 4574, et estampillés par la Division de l'urbanisme le 14 juillet 2022, afin de permettre des voies d'accès et des voies de circulation d'une largeur inférieure à 5,5 mètres, et ce, malgré les articles 573.1 et 575 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1226290007

RÉSOLUTION CA22 170231

DÉROGATION MINEURE - 4170, AVENUE MARCIL

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 17 août 2022, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié sur le web de l'arrondissement le 19 août 2022 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4170, avenue Marcil, tel que présenté au plan P-1 préparé par Groupe Daskan inc., consultant en structure de bâtiments, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 15 août 2022, afin de permettre l'installation de la structure des balcons à une distance de 0,58 m de la limite arrière de terrain et ce, malgré le paragraphe 1^o de l'alinéa 2 de l'article 329 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui spécifie que les constructions suivantes doivent respecter les distances suivantes par rapport aux limites d'un terrain : 1^o les balcons, les galeries, les perrons et les terrasses qui excèdent 1 m de hauteur, mesuré à partir du niveau naturel du sol, doivent se trouver à une distance minimale de 3 m d'une limite arrière.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1226290021

RÉSOLUTION CA22 170232

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17362

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA22 17362 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'ajouter la catégorie d'usage "équipements éducatifs et culturels - E.4(3)" aux zones 0810 et 0812 (6555, chemin de la Côte-des-Neiges et 8250, boulevard Décarie), a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai



2022, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA22 17362 a été tenue le 1^{er} juin 2022, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2022 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA22 17362 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'ajouter la catégorie d'usage "équipements éducatifs et culturels - E.4(3)" aux zones 0810 et 0812 (6555, chemin de la Côte-des-Neiges et 8250, boulevard Décarie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1226290006

RÉSOLUTION CA22 170233

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA22 17365

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA22 17365 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'ajuster la limite entre les zones 0003 et 0015 à celle de l'affectation du Plan d'urbanisme, d'autoriser de nouveaux usages et de modifier la densité et la hauteur permise dans la zone 0003 - Secteur de l'ancien site de l'hippodrome de Montréal, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 20 juin 2022, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 16 août 2022, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA22 17365 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'ajuster la limite entre les zones 0003 et 0015 à celle de l'affectation du Plan d'urbanisme, d'autoriser de nouveaux usages et de modifier la densité et la hauteur permise dans la zone 0003 - Secteur de l'ancien site de l'hippodrome de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.10 1226290003

RÉSOLUTION CA22 170234**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA22 17366**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'adopter le règlement d'emprunt RCA2217366 autorisant le financement d'un emprunt de 8 270 000\$ pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement du centre sportif Trenholme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1226460001

RÉSOLUTION CA22 170235**AVIS DE MOTION**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) en continuité avec l'adoption du règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA22 17367

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA22 17367 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) en continuité avec l'adoption du règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1226290033

RÉSOLUTION CA22 170236

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement remplaçant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce afin d'améliorer sa cohérence avec d'autres règlements et dépose le projet de règlement.

40.13 1226290013

RÉSOLUTION CA22 170237

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin de retirer certaines dispositions relatives au remorquage des véhicules et au stationnement sur les terrains privés et dépose le projet de règlement.

40.14 1223930004

RÉSOLUTION CA22 170238

AVIS DE MOTION ET MANDAT À LA DAUSE

Attendu l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1);

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'interdire, l'occupation partielle d'un bâtiment par une maison de chambre lorsque ce bâtiment est également occupé par un autre usage de la famille habitation et mandate la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'élaborer un projet de règlement, en concertation avec le milieu, visant à assurer l'insertion harmonieuse des nouvelles maisons de chambres dans les bâtiments résidentiels.

40.15 1226290039



RÉSOLUTION CA22 170239**AVIS DE MOTION ET MANDAT À LA DAUSE**

Attendu l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1);

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'interdire, dans les zones 0243, 0248, 0380, 0381, 0408 et 0415, les agrandissements de bâtiment, impliquant une augmentation de leur taux d'implantation.

40.16 1216290019

RÉSOLUTION CA22 170240**REFUS - PIIA - 1021, AVENUE PRUD'HOMME**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), à sa séance du 16 février 2022;

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

De refuser, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), les travaux visant à excaver le sous-sol afin d'agrandir l'aire habitable, à ajouter une cour anglaise en cour avant, et un agrandissement sous le perron de l'entrée principale, pour un bâtiment unifamilial situé au 1021, avenue Prud'homme, tel que présenté sur les plans de ci-joints, approuvés et estampillés par la Division de l'urbanisme, en date du 16 février 2022 - dossier relatif à la demande de permis 3003079595.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1226290044

RÉSOLUTION CA22 170241**AVIS DE MOTION ET MANDAT À LA DAUSE**

Attendu l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1);

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'interdire le remplacement des habitations collectives



de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires et mandate la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'élaborer un projet de règlement visant à interdire le remplacement des habitations collectives de soins et de services par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

40.18 1226290058

RÉSOLUTION CA22 170242

DÉPÔT - RÉSULTAT DU REGISTRE D'OPPOSITION - SDC NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa prend acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats du registre d'opposition à la formation de la Société de développement commercial portant la dénomination SDC Notre-Dame-de-Grâce.

60.01 1224570008

RÉSOLUTION CA22 170243

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUIN ET JUILLET 2022

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour les mois de juin et juillet 2022, toutes les dépenses des mois de juin et juillet 2022 et les dépenses avec la carte de crédit des mois de mai et juin 2022.

60.02 1227479007

RÉSOLUTION CA22 170244

DÉPÔT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS POUR L'ANNÉE 2022

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2022 en date du 30 juin 2022 et l'état comparatif des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2022 par rapport au 30 juin 2021, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

61.01 1226954005

RÉSOLUTION CA22 170245



MOTION - TERRES FÉDÉRALES - AÉROPORT PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU

Attendu qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu que le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement, de destruction;

Attendu qu'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques », que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce est soucieux de la protection des pollinisateurs et que dans le cadre du développement du corridor écologique Darlington, un espace vert pour pollinisateurs a été aménagé dans la pente du jardin communautaire Châteaufort en 2017;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

Attendu que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, Alan DeSousa, a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault, en février 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques », afin de les intégrer au projet du parc-nature des Sources et que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a envoyé une lettre ayant le même objet au ministre des Transports du Canada, Omar Alghabra, en juin 2022;



Attendu que plus de 33 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, *Un écosystème essentiel aux monarches à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl*, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu que les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

Attendu qu'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

Attendu qu'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein coeur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

Que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarches », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à ADM;

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

Que le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce, pour les générations futures;

Que le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

Que cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal ainsi qu'à tous les maires et conseillers élus de toutes les villes de l'Agglomération de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



65.01 1224570011

RÉSOLUTION CA22 170246

RETRAIT - REQUÊTE POUR LA FORMATION DE LA SDC NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

ATTENDU QUE le 7 juin 2022, la requête en constitution de la société de développement commercial portant la dénomination SDC Notre-Dame-de-Grâce était présentée au conseil d'arrondissement et ce dernier mandait la secrétaire d'arrondissement pour tenir un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de cette société (Résolution CA22 170168 - sommaire décisionnel 1223930002);

ATTENDU QUE la secrétaire du conseil d'arrondissement a déposé devant le conseil le certificat des résultats à la suite du registre qui s'est tenu le 6 juillet 2022 (Sommaire décisionnel 1224570009);

ATTENDU QUE le résultat du registre requiert qu'un scrutin référendaire soit tenu à moins que le conseil ne décide de retirer la requête en constitution de la société de développement commercial;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement n'entend pas tenir un tel scrutin référendaire;

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

De retirer, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la requête en constitution de la société de développement commercial portant la dénomination SDC Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1224570009

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 30.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement substitut

Les résolutions CA22 170203 à CA22 170246 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

